

Chapitre IV : L'occupation bernoise

"Nous sommes de Berne !" s'écria-t-on dans toutes les possessions genevoises. Et cette expression, qui signifie "après le péril nous voilà en sécurité", a gardé toute sa force.

La Champagne se croyait déjà genevoise. En réalité, les démêlés causés par l'enchevêtrement des droits entre Saint-Victor et la Savoie allaient se perpétuer entre Genève, héritière du Prieuré, et Berne, héritière du Duc par le droit de la guerre. Toutes les anciennes contestations s'avivèrent, et les Genevois trouvèrent, en leurs combourgeois de Berne, des compétiteurs aussi tenaces que leurs ennemis, les nobles savoyards.

Berne, en effet, fit payer cher à Genève l'appui qu'elle lui avait apporté à l'heure du danger. Non seulement elle exigea des dédommagements considérables en argent, mais encore elle fit sentir la tutelle de l'allié puissant sur l'allié plus faible. Elle dépouilla Genève des terres de Saint-Victor, fit prêter serment entre les mains de ses officiers aux gens de justice de Saint-Victor et Chapitre, retint en sa possession toute une série d'églises et de cures, notamment, en ce qui concerne Saint-Victor, celles de Draillens, Anières, Foncenex, Cartigny, Chancy, Troinex, Saint-Jean de Gonville, Russin, Challex.

Les Syndics et Conseils firent à ce propos des représentations à leurs alliés, protestèrent contre ces actes de force, revendiquèrent avec énergie les droits dont ils s'étaient constamment prévalus contre la Savoie. Longtemps, ces plaintes demeurèrent vaines, mais, à la longue, Berne ne put se soustraire à un arbitrage. La contestation fut vive, on entendit à nouveau développer toutes les théories juridiques qui avaient déjà défrayé la chronique de Saint-Victor, et en définitive fut rendue, en 1541, une sentence arbitrale nommée *Départ de Bâle*. Encore l'affaire ne se termina-t-elle pas sans de nouveaux procès : les deux plaideurs furent mécontents du prononcé : il fallut de nouvelles et longues négociations pour aboutir à un accord, en mars 1544.

En fait, Genève rentrait en possession des terres de Saint-Victor, mais Berne obtenait sur elles la souveraineté qui naguère n'avait pu être arrachée à la Savoie. Et le *Départ* de 1544 précisait que, parmi les cures que les Bernois devaient remettre à leurs alliés, il y en avait quatre de Saint-Victor : Chancy, Cartigny, Laconnex et Troinex.

Dans toute la région, le 28 mars 1544 fut une journée de liesse, et Cartigny, qui était devenu le chef-lieu de la Champagne, joua un rôle de premier plan dans la cérémonie. Dans notre village, en effet, le bailli de Ternier, après des ordres reçus de Berne, réintégra la seigneurie de Genève dans les terres de Saint-Victor. Et Genève, pour lors, mit ses châtelains en possession de leurs terres.

Quelques années s'écoulèrent dans un calme relatif, dont Genève profita pour réparer le Châtelard; mais bientôt revinrent les disputes. En 1556, l'alliance entre Berne et Genève étant arrivée à son terme sans être renouvelée, le *Départ de Bâle*, fondé juridiquement sur le dit traité, ne déployait plus ses effets. A la Journée de Payerne, le 5 octobre 1556, Genève demanda la prorogation du *Départ de Bâle*. En vain; les deux villes s'accordèrent pourtant au sujet des jugements rendus sur les terres de Saint-Victor. Enfin la diète de Baden donna officieusement raison, le 7 avril 1557, aux Genevois, et exhorta les Bernois à se montrer accommodants.

La question des campagnes demeura quelque temps dans l'ombre, tous les efforts diplomatiques de la Cité portant alors sur la signature de la nouvelle alliance avec Berne. Ce point acquis, on en revint à la sempiternelle question de Saint-Victor, car le bailli de Ternier prétendait disposer librement des habitants pour faire la guerre s'il y avait lieu. Nouvelles protestations genevoises, nouvelles fins de non-recevoir de Berne.

En 1559, Emmanuel-Philibert, remis en possession par le roi Henri II de ses anciens bailliages pris par la France, noua de savantes intrigues à Berne et à Baden contre Genève, à la souveraineté de laquelle il aspirait. A cette époque, il tenta sans succès de récupérer de Berne ses anciennes possessions de Saint-Victor. La situation des

habitants de la région n'en demeura pas moins précaire : "ils ne savaient, écrit Gautier, sur quel pied ils en étaient et de quelle manière la justice, soit civile soit criminelle, devait leur être administrée". Michel Roset s'efforça en 1562 d'éclaircir la situation à Berne; tout ce qu'il obtint fut que provisoirement les appels des jugements auraient lieu selon le mode prévu par le *Départ de Bâle*.

L'année suivante on fut inquiet, dans la Cité, au sujet des visées d'Emmanuel-Philibert; les Conseils décidèrent en conséquence de faire coopérer les sujets de Saint-Victor à la garde de la Ville, et firent part à leurs alliés de leurs intentions, qu'ils les priaient d'agréer de bonne grâce vu les périls de l'heure. L'ours grogna : Genève ne pouvait utiliser ces hommes que si Berne déclarait n'en avoir pas besoin elle-même ! Ainsi nos campagnards demeurèrent dans leurs champs au lieu de monter la garde en ville. Mais les incidents se multipliaient. Au mois de janvier 1565, le juge de Saint-Victor fit prisonnier un nommé Grenandt et commit la maladresse de l'emmener en ville de façon ostentatoire, encadré de cavaliers et de gens de pied, en traversant les terres de Berne sans en avoir avisé le bailli de Ternier. A Genève, Grenandt fut condamné à mort et ses biens confisqués. Conformément à la coutume (Berne avait hérité de la Savoie le "droit de glaive"), il fut remis pour l'exécution aux officiers de Berne. Ceux-ci firent rapport à leurs Seigneurs, qui, au lieu de lui trancher la tête, rendirent la liberté à Grenandt et le réintégrèrent dans tous ses biens.

A Genève, irritation : une fois de plus on proteste à Berne, on réclame, on se prévaut de "l'omnimode juridiction et empire sur les terres de Saint-Victor à réserve du dernier supplice" ... et l'on n'obtient aucune réponse apaisante. Pis encore : un nouvel incident vient envenimer les rapports entre les deux Républiques. Cartigny en est le théâtre. En cette année 1565, en effet, les Bernois écrivent une lettre à leurs alliés de Genève dans laquelle ils se plaignent qu'à l'insu de leurs officiers et d'eux-mêmes, on ait fait élever, sur les terres de Saint-Victor, un pilier avec les armes de la Cité. C'est au préjudice, disent-ils, de la souveraineté de Berne. Et ils ajoutent que, si les Genevois n'y mettent bon ordre, leur bailli fera enlever le pilier. Dès le lendemain de l'arrivée de la lettre, le 8 août, avant même que les Conseils aient eu le temps d'en délibérer, le bailli de Ternier se rendit

à Cartigny, accompagné de Grenandt, et fit arracher le pilier avec ses armoiries et le collier qui y était attaché.

Cette fois Genève se mit en colère : une missive partit pour Berne : "Le bailli, disait-elle, n'a pas été content de nous avoir fait cet opprobre et violence, il a emporté le collier et nos armoiries hors de notre seigneurie, élevées en l'air le long du chemin, ayant Grenandt à son côté, comme s'il eût voulu triompher de nous et afin d'ajouter une autre ignominie à la précédente et nous montrer au doigt." Berne, impassible, se déclara souveraine sur les terres de Saint-Victor et refusa de remettre le pilier genevois en place à Cartigny.

L'affaire traîna deux ans. En 1567, encore, Genève insista à Berne pour que les armoiries genevoises fussent rétablies à Cartigny. Mais des préoccupations plus graves firent passer cette avanie au second plan : Berne s'accommoda avec le duc de Savoie et, la même année 1567, lui restitua ses bailliages, en particulier celui de Ternier.

Une fois de plus, Genève se trouvait en face de son ennemi héréditaire.